



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2026_0140

11 - Mobilités

Etudes de solutions de mobilités de Cancale à Saint-Malo en situation de fermeture définitive de la RD 201

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pas de pouvoir donné), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article L. 2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération du 12 février 2026 ;

Exposé :

La RD 201 longe le littoral des communes de Cancale, Saint-Coulomb et Saint-Malo. Elle dessert plusieurs sites touristiques et notamment l'anse Du Guesclin. A la suite de la réalisation d'une étude de circulation en 2019, il a été confirmé que cette route répond principalement à un flux de trafic touristique et de loisirs, entraînant parallèlement des questions de régulation de stationnements et de déplacements de modes actifs (vélos et piétons).

A ceci s'ajoute une évolution de l'environnement naturel du secteur lié au changement climatique. En effet, au droit de l'anse Du Guesclin, des phénomènes d'ensablement de la chaussée nécessitent d'ores et déjà plusieurs fermetures ponctuelles par an de la RD 201. A l'horizon 2040, les prévisions prévoient que le recul du trait de côte engendrera la fermeture définitive de la route, entraînant par là même, un report de trafic de 4 000 véhicules / jour sur la RD 355, route qui traverse notamment le centre de l'agglomération de la commune de Saint-Coulomb.

Le Département d'Ille-et-Vilaine et Saint-Malo Agglomération, collectivités compétentes en matière de mobilités sur ce secteur, ont souhaité s'engager dans un projet permettant d'évaluer les actions à mettre en œuvre pour garantir la desserte des sites touristiques et des habitations concernées, à l'horizon de la fermeture de la RD 201.

A cet effet, des études de mobilités ont été engagées sur ce secteur, dont le plan figure en annexe 1, afin d'identifier les différents scénarios de report modal envisageables, leurs faisabilités, leurs coûts et leurs limites d'efficacité. Elles pourront présenter au besoin la combinaison de plusieurs solutions, pouvant intégrer, le cas échéant, des aménagements d'infrastructures routières ponctuelle ou linéaire. Le diagnostic ainsi défini, permettra de décliner les actions susceptibles d'être entreprises par chaque maître d'ouvrage au regard de ses compétences.

Ces études concernant deux collectivités pouvant être identifiées l'une comme l'autre maître d'ouvrage par leurs compétences respectives, il a été acté que le Département soit désigné maître d'ouvrage délégué uniquement pour les études et assure à ce titre leur pilotage. Elles comprennent de façon détaillée la réalisation des prestations suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic des solutions de mobilités et de stationnements (véhicules légers, transport en commun, vélos) existantes et en projet sur le périmètre d'étude. Ce diagnostic s'appuiera sur les données transmises par les collectivités partenaires et notamment sur l'étude de circulation de la RD 201 réalisée par le Département en 2019 ;
- L'identification des solutions de mobilités et de stationnements (véhicules légers, transport en commun, vélos) complémentaires pouvant être mises en place par les collectivités compétentes sur le périmètre d'étude ;
- La proposition de procédés d'expérimentation de ces solutions alternatives ;
- La définition de pistes de solutions d'aménagement d'infrastructures complémentaires (ponctuelle ou linéaire) pour absorber le trafic résiduel en tenant compte de l'existence de la loi littoral, des périmètres de protection (sites classés...), des incidences sur le territoire (zéro artificialisation nette ...) ;
- L'étude de toute autre solution alternative envisageable à la création d'infrastructure, telle que la régulation de la fréquentation touristique, en précisant les moyens nécessaires de mise en œuvre. Toute solution alternative sera amendée dans la mesure des possibilités par une illustration de cas concret similaire, mis en œuvre dans un autre territoire (benchmark) ;
- La réalisation d'un cahier des charges technique d'études relatives à l'obtention d'un modèle de déplacement multimodal sur le périmètre d'étude.

Le financement des études de mobilités, d'un montant de 32 280 euros HT, prévoit la clé de répartition suivante :

- 65 % du montant hors taxe supporté par le Département d'Ille-et-Vilaine ;
- 35 % du montant hors taxe supporté par Saint-Malo Agglomération.

Le préfinancement de ces études sera à la charge du Département.

Le Conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération a délibéré le 12 février 2026 pour autoriser la signature de cette convention.

Décide :

- **d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Saint-Malo Agglomération relative à la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge financière des études de solutions de mobilités de Cancale à Saint-Malo en situation de fermeture définitive de la RD 201, jointe en annexe 2 ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

Vote :

Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 18
En conséquence, la délibération est adoptée à la majorité.		

Transmis en préfecture le : 10 mars 2026 ID: CP_2026_0140	Pour extrait conforme
---	-----------------------